

Copie pour étude des données,



Appel à projet

« Rue de l'Avenir, Rue aux enfants »

Rue Carnot 18 sept 2020

Porteur du projet : association « Pau à vélo »

A) Présentation générale :

Résumé du projet :

Pau à vélo, en collaboration avec les acteurs locaux, désire privatiser une partie de la rue Carnot à Pau pour la rendre aux piétons et à ses habitants et en faire un espace de jeux pour les enfants et de rencontre pour tous.

Cet évènement se déroulera : le vendredi 18 septembre 2020 de 15 h à 18 h dans le cadre de la semaine de la mobilité.

L'association, en partenariat avec tous les acteurs locaux (associations de parents d'élèves, de commerçants, des habitants, des habitants relais comme la rédactrice de ce document ...), désire que cette expérience se pérennise en créant une régularité dans la réalisation de cet évènement. (Tous les trimestres ou mois ?)

Nous proposons le dernier vendredi du mois car les halles restent ouvertes en nocturne (jusqu'à 23 h) et des animations ont lieu.

Nous aimerions, à la différence de la rue Carnot aux enfants qui s'est déroulée la journée du 21 septembre 2019, que les acteurs locaux (établissements scolaires, associations des parents et habitants, des commerçants) soient partie prenante dans la réalisation de cet évènement afin qu'ils s'emparent de ce concept dans sa régularité. C'est pourquoi nous proposons, que l'évènement ait lieu sur une après-midi plutôt que sur une journée. Nous désirons que les enfants des établissements scolaires, avec leurs professeurs participent à une réflexion autour des mobilités actives et décoorent la rue par leurs créations (expositions de dessins par ex.).

Le but ultime est la piétonisation de ce bout de rue, soit définitivement soit à certaines heures de la journée (heures entrée et sortie écoles).

Présentation du porteur de projet :

Pau à Vélo est une association qui met son énergie pour :

- Faire la promotion positive et festive des déplacements à vélo ou à pied au quotidien.
- Revendiquer de la place, de la sécurité et de l'accessibilité pour les cyclistes, les piétons et les personnes à mobilité réduite dans l'agglomération paloise. (Revendications guidées par sa charte proposée aux municipalités)
- Initier à la pratique du vélo en proposant gratuitement des cours hebdomadaires d'apprentissage et des balades familiales mensuelles ouvertes à tous.

Pau à vélo est membre de la FUB et de l'AF3V. Notre devise :

« Le vélo plus qu'un sport, un moyen de transport »

Décrire les raisons qui vous ont amenés à présenter ce projet :

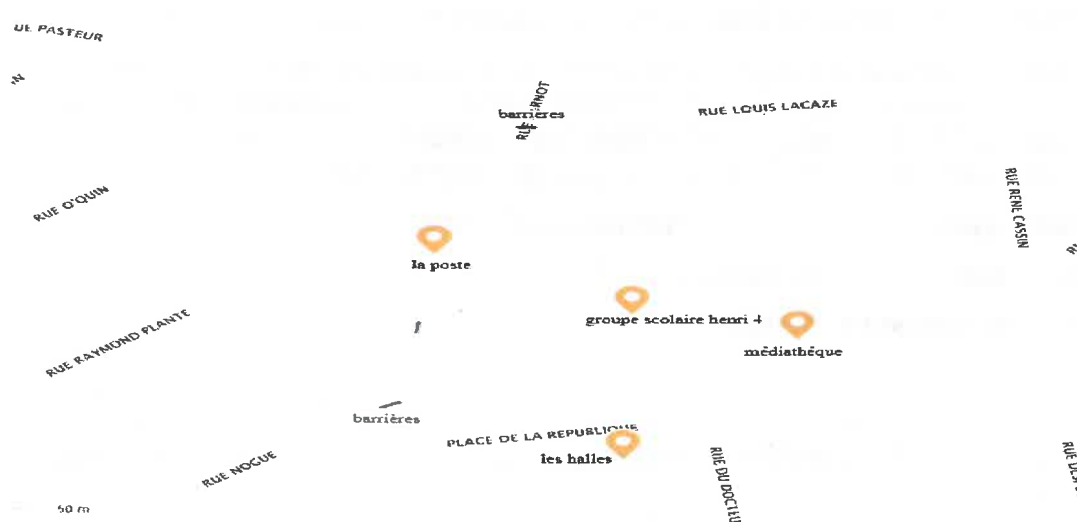
Ce projet est construit dans la réflexion à long terme avec la ville de Pau et la continuité des actions menées par l'association "Pau à Vélo" pour rendre les voiries accessibles à tous.

Décrire vos expériences en matière d'animation (en structure, dans l'espace public...), de pédagogie et de connaissance du public enfant

- La réalisation, le 21 septembre 2019 de 10 h à 17 h, de la rue Carnot aux enfants qui a été une réussite¹ (cf. site de Pau à vélo : <http://www.pauavelo.fr/>). Le renouvellement de l'expérience est plébiscité par la population (audit réalisé par le journal local La république des Pyrénées² : 70 % des répondants sont en faveur du renouvellement de l'expérience) d'une part et la demande de la mairie de pérenniser l'évènement d'autre part sur cette rue ou d'autres.
- La participation annuelle à la fête du vélo en proposant une bourse aux vélos et des animations autour des mobilités actives.
- La réalisation de vélorutions au cours de l'année.
- L'organisation d'une balade illuminée en décembre,
- Les balades familiales le premier dimanche du mois,
- La sensibilisation à l'éclairage des vélos auprès des collégiens et lycéens.

B) Description du site proposé :

Nom de la rue : rue Carnot 64000 Pau (entre la rue Pasteur/Lacaze et la Place de la République/halles)



Description du type de localisation (quartier, situation dans la ville, environnement social et économique) :

La rue Carnot est une voie pénétrante vers les halles et le centre-ville, rue à sens unique, rénovée récemment avec une piste cyclable à contre sens. Cette voie fait le lien entre le quartier des halles (commerçant) et celui du foirail (futur lieu culturel avec des salles de cinéma et de spectacles). Elle fait partie du quartier foirail/Montpensier ; le début de la rue est animé car riche en commerces avec des stationnements pour les voitures. Depuis la rénovation de la rue et sa mise à sens unique, en aout 2019, la place du vélo a été valorisée (voie cyclable bien différenciée, parkings à vélo). Néanmoins, cette rue reste très passante, où la zone 30 est peu respectée. Elle reste le siège d'incivilités, peu adaptée aux piétons, poussettes, aux personnes en situation de handicap (trottoirs étroits). De nombreuses sorties de parkings (d'immeubles ou espaces réservés au parking) jalonnent cette rue.



Longueur approximative de la rue : 200 m

Description des caractéristiques selon les parties de la rue (caractéristiques dimensionnelles, ambiance, animation...) et nombre de parties :

Rue très passante que ce soit en voiture, à pied ou à vélo (surtout depuis sa rénovation), siège de nombreux commerces (certains fermés vont ré-ouvrir prochainement). Jusqu'à sa rénovation à l'été 2019, cette voie était triste et grise. Maintenant avec les espaces de verdure, le sens unique, les bancs, elle est plus gaie et plus vivante.

Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie : jusqu'à 10 m

Largeur approximative de façade à façade : 6 m

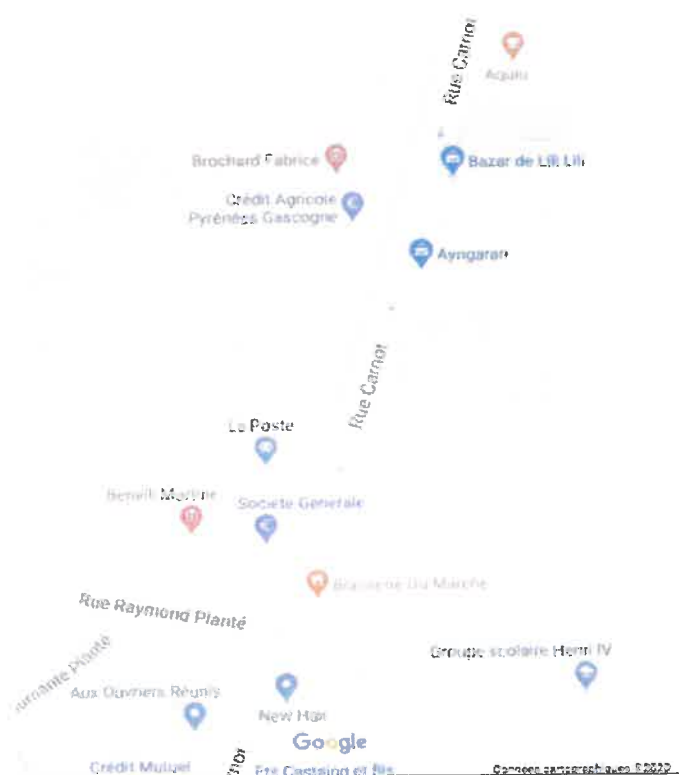
Animation, présence de commerces :

¹ <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/2019/09/21/a-pau-la-rue-carnot-ouverte-aux-enfants-un-succes,2604754.php>

² <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/2019/09/24/pau-et-si-la-rue-carnot-devenait-pietonne-tous-les-samedis,2605936.php>

Les halles, le foirail (actuellement en travaux), commerces (boulangerie, épicerie, bijouterie, bar, banques, la poste, pharmacie, coiffeur, médecins, dentistes)

Sorties de garages



Ensoleillement au cours de la journée : toute la journée (mais chaque côté de la rue est à l'ombre par alternance)

Niveau de trafic : faible
moyen fort

Niveau de bruit : faible
moyen fort

Accessibilité : voie d'accès au centre-ville de Pau, aux Halles de Pau, difficilement accessible aux PMR, aux poussettes et piétons (l'étroitesse des trottoirs rend délicat le croisement des piétons qui empiètent sur la chaussée.)

Présence d'équipements publics (école, équipement social, sportif, etc..) : écoles maternelle et primaire, bureau de poste, crèche, Espace de vie sociale, associations de familles,

halles, médiathèque, médecins, dentistes,

Présence de générateurs de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangeries, etc.) : des commerces : boulangerie, épicerie, bar, bijouterie, banques, coiffeur, pharmacie, sorties de parking et d'immeubles

Statut réglementaire actuel (voie à 30 km/h, piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc.) : voie à 30 km/h depuis le septembre 2019, non indiquée lisiblement par conséquent peu respecté. L'automobiliste doit savoir que tout le centre de Pau est à 30 km/h. Des totems doivent être installés prochainement pour indiquer la zone à 30.

C) Description du contexte local :

Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) : Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier, etc...

Renouvellement du projet rue « Carnot » aux enfants à la demande de la mairie (à la suite du plébiscite de la population à travers le sondage réalisé par la presse locale), qui doit expérimenter la piétonisation de la rue Carnot une fois par mois. (Le samedi matin de 10 h à 15 h).

Nous projetons, également de réaliser, lors de la « faites du vélo » en juin 2020, la « rue Castetnau aux enfants » sur une journée. Nous avons déjà des partenariats avec des associations de parents d'élèves, des associations sportives, des associations de personnes en situations de handicap, des associations d'animations auprès des enfants, certains services de la mairie (manager de quartier, communication).

Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...) :



La rue Carnot est une voie pénétrante pour l'accès au centre-ville de Pau.

La voiture y est reine, malgré les aménagements réalisés au cours de l'été 2019, qui ont mis en sens unique cette voie et créé une bande cyclable à contre sens.

La résistance la plus importante est celle concernant la sécurité des lieux (dans l'idée des attentats de Nice) qui a généré pour la première rue « Carnot » aux enfants, une excellente coopération entre les services de la police municipale et les bénévoles de l'association Pau à vélo.

L'adhésion des commerçants est difficile dans un quartier où le nombre de magasins fermés ou en difficulté est prégnant. Nous avons demandé l'aide des services de la communication de la mairie pour nous accompagner dans la sensibilisation de ces personnes. Par ailleurs, ils vont pouvoir participer à l'animation de la rue Carnot lors de sa piétonisation réalisée par la mairie (dans le cadre de l'action de la municipalité le dernier samedi matin du mois)

Le territoire : La rue Carnot est une rue cible idéale : voie pénétrante vers les halles et le centre-ville, le début de la rue est animé car riche de commerces avec très peu de stationnement. Elle fait partie d'un secteur où se situe les halles, la médiathèque, le foirail, des établissements scolaires de la maternelle au collège, des crèches, la poste, des commerces et des logements. Rue très passante, siège d'incivilités, peu adaptée aux usagers piétons, poussettes, personnes en situation de handicap et vélo (trottoirs étroits, chaussée déformée), partie intégrante d'un quartier avec une vrai mixité sociale mais peu attractif. Au cours de l'été 2019, cette rue a été restructurée (réhabilitation quartier halles/foirail, mises en place d'ilots de verdure et de bancs, passage en zone 30) le déplacement des vélos a été amélioré par la mise en sens unique de la voie et la création d'une bande cyclable à double sens. Malheureusement l'élargissement des trottoirs a été reporté pour ne pas pénaliser les commerçants déjà en difficulté financière. A noter que ce

quartier foirail/halles a fait l'objet d'une étude/diagnostic des besoins dans le cadre de la création d'un espace de vie sociale sur la place du foirail. Nous pouvons nous y référer si nécessaire.

D) _____ Fiche d'inscription :

La fiche d'inscription est à joindre au dossier avec la fiche « Règlement » complétée. (en annexe dans le dossier de l'appel à projets et téléchargeable sur le site). Date limite de dépôt du dossier : le 2 mars 2020

- a) **Présentation du porteur du projet** : association Pau à vélo
- b) **Adresse** : MJC Berlioz 84 av. de Buros, 64000 PAU
- c) **Composition de l'équipe animatrice du projet**

Responsable du projet

- **NOM/Prénom** : Caignon véronique et Thibeau Sylvain (0612921824)
- **Fonction dans le projet** : coordinateurs
- **Adresse** : MJC Berlioz, rue de Buros, 64000 Pau .
- **Téléphone** : 0689202325 (Caignon Véronique)
- **Courriel** : caignon@hotmail.com/sylvain.assos@free.fr
- **Equipe mobilisée et/ou partenaire(s)** :

Groupe animation de l'association Pau à vélo

Aide du manager de quartier, de la police municipale (qui assure également une animation via une piste aux vélos), du service communication de la municipalité.

Partenariat avec des associations sportives, de parents d'élèves, de personnes en situations de handicap, associations de quartier, crèche et établissements scolaires



« Je m'engage: (Madame/Monsieur - Prénom/Nom - Structure) :

Appelation OAU A DSCo

à lire la charte de la Rue aux enfants, rues pour tous,

à prendre connaissance du règlement de l'appel à projets et le respecter,

à compléter le dossier de candidature et respecter la date limite de dépôt du dossier, soit le 2 mars 2020.

à m'engager dans la durée pour la réalisation de mon projet sur la période du 1er juillet 2020 au 30 novembre 2021 »

1 - L'objectif de l'appel à projets « Rues aux enfants, rues pour tous » est de faire émerger, soutenir et aboutir des initiatives collectives pour mettre en place de manière pérenne une rue aux enfants, en collaboration avec les collectivités locales concernées.

Une rue aux enfants est une rue (ou une place) normalement ouverte à la circulation motorisée, mais que l'on ferme de manière durable ou temporaire (par exemple certains jours ou heures bien précis) ou durablement, pour permettre aux enfants de s'exprimer, de jouer, de faire, de découvrir, en toute sécurité et tranquillité.

2 - L'appel à projets est ouvert à compter du 20 novembre 2019 aux collectifs d'habitants, conseils de quartier, conseils citoyens, aux associations locales, cafés des enfants, conseils d'enfants et de jeunes, aux collectivités territoriales et à leurs structures (centres sociaux, maison de quartier, centres de loisirs...). Les porteurs de projets ayant été déjà labellisés à l'occasion des deux premières éditions ne pourront redéposer un dossier pour l'appel à projets 2019-2021.

3 - Un seul projet pourra être présenté par porteur de projet.

4 - Pour participer, le dossier de candidature sera constitué :

- D'un dossier de présentation de 4 à 5 pages selon les modalités décrites
- D'une fiche d'inscription
- Le règlement (cases complétées et cochées)

Ces éléments seront adressés le 2 mars 2020 au plus tard selon les régions aux adresses postales et de courriel indiquées dans la présentation de l'appel à projets.

5 - Instruction : du 3 mars au 23 mars 2020

Une instruction des dossiers sera réalisée par les experts ou les porteurs de projets référents afin d'apprécier la faisabilité d'une « Rue aux enfants » et les modalités souhaitables d'un accompagnement. Des contacts pourront être pris par le rapporteur pour compléter les informations données ou clarifier certains points.

Les critères suivants seront, dans ce but, en particulier pris en compte :

- Le soutien des habitants
- Les contacts pris avec la collectivité
- La participation des enfants au projet
- L'implication des acteurs locaux
- Le caractère inclusif et accessible du projet
- La localisation, les caractéristiques spatiales
- Le respect des principes énoncés dans la Charte

Il devra s'agir d'une première initiative pour le porteur de projet et d'un site n'ayant pas déjà fait l'objet d'une Rue aux enfants dans le cadre des deux premiers appels à projets.

6 - Les comités de validation se réuniront au niveau national ou régional sur la période du 23 mars 2020 au 24 avril 2020

7 - Le comité de validation des dossiers suivis par le collectif national sera co-présidé par un élu et Thierry Paquet Philosophe de l'urbain et professeur des universités et comprendra des représentants des associations partenaires, des personnalités qualifiées et des responsables institutionnels.

8 - Pour les régions ayant un groupe d'appui, un comité de validation comprenant des experts, des porteurs de projets et des personnalités locales, se réunira pour examiner les dossiers.

La liste des projets validés sera communiquée à partir du 24 mars 2020. Les projets bénéficieront d'un accompagnement en vue de leur réalisation et de l'attribution d'un label le jour de l'événement.

8 - Les porteurs des projets retenus s'engagent à venir à la réunion d'information organisée le 7 avril 2018. Les frais de déplacement d'une personne seront remboursés.

9 - A l'occasion de la mise en place de la Rue aux enfants, la remise du label sera organisée avec le porteur de l'initiative afin d'être valorisée, en présence d'un membre du Collectif ou son représentant.

10 - Les porteurs des projets retenus s'engagent :

- à venir à la réunion d'information organisée sur le plan national ou régional du 24 avril au 19 juin. Les frais de déplacement d'une personne seront remboursés ;
- à transmettre au collectif national ou à l'équipe d'animation régionale les outils, affiches, photos du projet pour mutualisation ou diffusion nationale.

11 - L'importance de l'accompagnement tiendra compte des moyens et des compétences du porteur de projet afin de privilégier les porteurs de projets ne disposant pas d'une surface financière adaptée ou manquant des compétences requises ou d'une équipe opérationnelle adéquate.

12 - A l'occasion de la mise en place de la Rue aux enfants, la remise du label sera organisée avec le porteur de l'initiative afin d'être valorisée, en présence d'un membre du Collectif ou du groupe d'appui. Le Collectif se réserve le droit de ne pas remettre le label si les modalités de réalisation de l'initiative sont incompatibles avec les valeurs inscrites dans la Charte.

13 - La participation à l'appel à projets entend l'acceptation du présent règlement et l'adhésion à la Charte du collectif « Rue aux enfants, rues pour tous ».